

CCAS de FRAZE

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du Ccas

en date du mardi 3 Octobre 2017.

Etaient présents : Mesdames Maryse Allender, Dominique Béquignon, Jeanine Brouard, Monique Ducloux, Mireille Leroy, Odile Normand, Brigitte Pistre, Messieurs Joël Destouche, Alain Gauthier.

§§§§§§

Le compte rendu du dernier procès-verbal en date du 3 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'objet principal de cette réunion était de préparer les conditions de l'organisation du banquet des aînés fixé au 11 Novembre 2017 à l'issue des cérémonies officielles.

Christine Trécul secrétaire de mairie et Alain Gauthier ont effectué le recensement des bénéficiaires du banquet selon les normes arrêtées lors du conseil de 2016.

A ce jour sont concernés : 39 couples, 26 dames et 28 messieurs soit au total 132 personnes.

Ces Frazéens recevront une invitation personnalisée et les membres du Ccas sont invités à participer à la mise sous pli qui est fixée au 12 Octobre 2017 à 14h en Mairie.

Un projet d'organisation du repas par notre commerce « l'Etape des Saveurs » est proposé aux membres du conseil sur une base de 30 € par personne. Suite à des négociations avec l'un des gérants les détails du repas ont été arrêtés et le service sera assuré par l'Etape des Saveurs.

Une réflexion est également engagée sur l'opportunité de reconduire le cadeau de fin d'année comme précédemment. En raison de différentes situations rencontrées il est apparu aux membres du conseil qu'il serait préférable de favoriser nos commerces locaux.

Ainsi il est proposé de fixer le montant initial des bons d'achat à 15€. En conséquence chaque Frazéen concerné recevra 2 bons d'achat à valoir auprès de nos deux commerces L'Etape des Saveurs et Les Spécialités du Champ de Mars.

Ces bons seront remis aux participants lors du repas du 11 Novembre et distribués ultérieurement aux absents. Leur validité est désormais fixée au 30 Juin 2018.

La mise en place des tables sera effectuée dans l'après-midi du 10 Novembre par des membres du Ccas et le nappage et la décoration florale par Christine et Alain.

La séance est levée à 12h30.